

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture

Arrêté du 05 FEV. 2020

**modifiant l'arrêté du 20 décembre 2019 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020**

**Le ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1er**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 décembre 2019 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020 est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Monsieur Pascal LE ROY, administrateur civil, chargé de mission pilotage des ressources humaines et chef de projet auprès de la cheffe du service des ressources humaines, et chef de projet gestion anticipée des emplois et des compétences du secrétariat général du ministère de la culture »,

Lire : « Monsieur Jean-Pascal LANUIT, administrateur civil hors classe, chargé de mission auprès de la secrétaire générale au secrétariat général du ministère de la culture ».

## Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 2019 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020 est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Pascal LE ROY, administrateur civil, chargé de mission pilotage des ressources humaines et chef de projet auprès de la cheffe du service des ressources humaines, et chef de projet gestion anticipée des emplois et des compétences du secrétariat général du ministère de la culture »,

Lire : « En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Pascal LANUIT, administrateur civil hors classe, chargé de mission auprès de la secrétaire générale au secrétariat général du ministère de la culture ».

## Article 3

La secrétaire générale du ministère de la culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 05 FEV. 2020

Le ministre de la culture,  
Pour le ministre et par délégation :  
La cheffe du service des ressources humaines,



Caroline GARDETTE